

CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T

COMPTE-RENDU

de la séance du vendredi 26 janvier 2018

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à l'ouverture de la séance	11

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) :

SAVIER Annie, PENTECOTE Jean-Yves, DUBOIS Jean-Luc, CALBRIX Patricia, MOUGEOLLE Gilles, DURAND Christiane, PERRIN Jean-Claude, DESJARDIN Pascal, CAGNIAT Laurent, ROHRER Patrick, ROBIN Sylvie.

Absents (procurations):

CAËL Christian (SAVIER Annie),

ANDRE Michel (DUBOIS Jean-Luc),

THIERY Elisabeth (ROBIN Sylvie),

DURAND Hervé (MOUGEOLLE Gilles),

MICLO Katia (CAGNIAT Laurent),

MELINE Nadia (PENTECOTE Jean-Yves)

Absente excusée : THIRIET Marie-Claudine

Absent(s) non excusé(s) : LEJAL Fabienne

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte 20h11 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Présentation de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 8 décembre 2017.

Subventions

- Demande de subvention exceptionnelle du club de basket dans le cadre de la participation à un tournoi organisé par la Commune d'Auxonne.

Intercommunalité

- Modification statutaire du Syndicat mixte départemental d'Electricité des Vosges.

Intercommunalité

- Modification statutaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges.

Intercommunalité

- Rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Personnel

- Recrutement dans le cadre du dispositif « Contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

Questions diverses

- Compte-rendu des décisions du Maire
 - o Droit de préemption
 - o Marchés
- Etat des demandeurs d'emploi

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Après avoir proposé les modifications suivantes :

- Délibération n° 7 : préciser que l'Office de tourisme intercommunal percevra 10% du produit de la vente des produits touristiques dont il assure la promotion.
- Délibération n°13 : supprimer le terme « indemnitaire » en fin de préambule et corriger la faute de frappe.
- Mentionner l'intervention de M. DESJARDIN concernant la destination de l'ancien bâtiment du dispensaire qui sera désormais occupé par le SMAV.

Les corrections seront apportées,

Le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2017 est adopté A L'UNANIMITE sous réserve des corrections précitées.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Pascal DESJARDIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/01/01 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE BASKET DE CORCIEUX

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la demande de subvention déposée par le club de Basket de Corcieux,

Considérant la demande de l'association sportive Myrtilles Corcieux qui sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de sa participation à un tournoi de basket amical organisé à Auxonne, que cette subvention d'un montant de 1 150 € a pour objet de participer aux frais de déplacement à un tournoi interrégional qui accueille des équipes séniors masculines et féminines.

Considérant que la présence de l'équipe à cet évènement permet de contribuer au rayonnement de notre Commune au-delà des frontières du département ainsi qu'au maintien et au développement des relations avec la ville d'Auxonne.

Après avoir entendu l'exposé présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE l'octroi au club de Basket de Corcieux d'une subvention exceptionnelle de 1 150 € dans le cadre de la participation à ce tournoi ;

DIT que la subvention sera versée sur présentation des justificatifs de la dépense ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

**N° 2018/01/02 – MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°44/06-12-2017 du Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges, approuvant la modification des statuts tels que présentés ;

Considérant le projet de statuts présenté ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur la proposition de modification statutaire présentée ;

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat mixte départemental d'électricité des Vosges dont la nouvelle dénomination sera Syndicat départemental d'électricité des Vosges ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa notification aux services concernés.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

**N° 2018/01/03 – MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE SAINT DIE DES VOSGES**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié des Vosges en date du 5 décembre 2017 ;

Considérant le projet de statuts présenté ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur la proposition de modification statutaire présentée ;

Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié des Vosges ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa notification aux services concernés.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/01/04 – RAPPORT DEFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts,

VU la délibération n° 2014/01/05 du Conseil communautaire de la Communauté d’agglomération de Saint-Dié des Vosges en date du 13 janvier 2014 et instaurant le régime de la fiscalité professionnelle unique,

VU le rapport définitif de la Commission locale d’évaluation des charges transférées en date du 5 décembre 2017,

Considérant que la Communauté d’Agglomération de Saint-Dié des Vosges a instauré le régime de la fiscalité professionnelle unique, qu’en conséquence elle perçoit l’ensemble des recettes liées à la fiscalité professionnelle antérieure de chaque Commune, qu’en contrepartie elle reverse à chaque Commune une attribution de compensation dont le montant correspond au produit de la fiscalité transférée déduction faite des charges transférées, que pour Corcieux le montant de l’attribution de compensation s’élève à 381 924 € au titre de l’année 2017, que le transfert de charges est évalué à 4 378 € pour l’année 2018,

Considérant qu’il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le rapport définitif présenté.

Après avoir entendu l’exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L’UNANIMITE,

APPROUVE le rapport définitif de la Commission locale d’évaluation des charges transférées en date du 5 décembre 2017 ;

CHARGE Monsieur le Maire de l’exécution de la présente délibération, de sa notification aux services concernés, et l’autorise à signer tout document s’y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

N° 2018/01/05 – RECRUTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CAE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail,

VU l'arrêté n° 2017-1903 en date du 28 décembre 2017 de M. le Préfet de la région Grand Est, fixant le montant des aides à l'insertion professionnelle, et notamment du Contrat d'Accompagnement dans l'emploi,

Considérant que Mme Anne-Marie ROHDE a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril prochain, et que pour compenser ce départ, il est proposé de procéder à un nouveau recrutement dans le cadre des « Contrat d'accompagnement dans l'emploi » ;

Considérant que ce dispositif peut être mobilisé au bénéfice des personnes les plus éloignées de l'emploi et là où ils sont indispensables à la cohésion sociale et territoriale ;

Considérant que la Commune s'inscrit ainsi dans une démarche d'insertion ;

Après avoir entendu l'exposé présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de créer un poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif « Contrat d'accompagnement dans l'emploi » ;

PRECISE que ce contrat sera conclu pour une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ;

PRECISE que la durée hebdomadaire de travail est fixée à 20 heures ;

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail ;

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

QUESTIONS DIVERSES

- Le dernier état des demandeurs d'emploi ne nous a pas été communiqué à ce jour.
- Préemption :

Propriétaire	Acquéreur	Type	Section	N° cadastré	Surface (m ²)	Adresse	Prix (€)	Préemption
SCI LAURELINE	M. PANOU Kodjo	Bâti sur terrain propre	AB	35	740	10 Rue Henry	140 000 + frais notariés	Non
CLAUDE Jean-Pierre- CLAUDE Marianne – ORIEL Edwige - ORIEL David- ORIEL Grégory	M. et Mme PERRIN Virgile	Bâti sur terrain propre	A	1256	400	24 Rue de la gare Devant les Cours	30 000 + frais notariés	Non
PERRIN Claude	M. et Mme PERRIN Virgile	Non bâti	A	2178	269	Devant les Cours	2 690+ frais notariés	Non

- Information sur les marchés signés dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le Conseil municipal

Avec la société ETI pour un montant de 8 600 € HT dans le cadre de la réalisation d'un audit énergétique sur les bâtiments communaux (Mairie, groupe scolaire, gymnase). Cette opération est finançable à hauteur de 2 250 € par l'ADEME et la région Lorrain au titre du dispositif Climaxion.

- Informations diverses

Madame Annie SAVIER apporte aux Conseillers les informations suivantes :

Pôle médical : M. le Maire est en contact avec Olivier RAMON du Conseil départemental afin d'évoquer avec lui les recherches menées afin de trouver un médecin et voir quel appui pourrait nous être apporté par le département. En parallèle, M. le maire maintient les échanges avec Mme Tisserand et doit la rencontrer le 2 février afin d'évoquer avec elle son projet d'installation dans la Commune qui en est toujours au stade de la réflexion.

Commémoration du centenaire de la première guerre mondiale : dans le cadre des travaux du comité de pilotage mis en place pour travailler sur ce sujet, un groupe de travail se réunira lundi

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

5 février prochain à 9h00. Par ailleurs, M. le Maire a rencontré Guillaume CORNIL du Pays de la Déodatie afin de nous renseigner sur les subventions mobilisables au titre des fonds Européens et du programme LEADER.

Fibre optique : nous avons appris que la région s'est engagée à déployer la fibre optique sur l'ensemble des départements, des informations complémentaires vous seront prochainement communiquées sur ce sujet.

Transport à la demande : dans le cadre de sa compétence en matière de transport, la Communauté d'agglomération a mis en place un service de transport à la demande.

Rythmes scolaires : dans la mesure où la Commune souhaite rester à la semaine de 4,5 jours, il n'y a pas de démarche particulière à effectuer. Par ailleurs, un poste d'enseignant sera supprimé à La Houssière à la prochaine rentrée scolaire, dans ce cadre l'inspectrice d'académie encourage la Commune à envoyer des enfants à Corcieux et nous invite à accepter les demandes, sachant qu'il n'y aura pas de prise en charge des frais de scolarité correspondants.

Monsieur Jean-Yves PENTECOTE fait un point sur les travaux en cours.

Madame Patricia CALBRIX fait un point sur les bons d'achat qui ont été distribués aux personnes âgées à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Afin de préparer le vote du budget, des réunions de commission seront prochainement organisées.

La séance est clôturée à 23h08.

Le Secrétaire de séance,
Pascal DESJARDIN

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe
Annie SAVIER